

Retrouvez nos flashes sur [Acolyance-vigne.fr](http://Acolyance-vigne.fr)

## EN BREF...

### ENGRAIS

Page 1

> Participe à l'alimentation de la vigne

### ENTRETIEN DES SOLS

Page 2 à 4

> Travail du sol, enherbement ou désherbage chimique.

### ISIFILPIC

Page 5

> L'écarteur qui s'adapte à une majorité de piquets

**Après une année 2023 marquée par des rendements exceptionnels, il ne faut pas négliger la nutrition de la vigne.**

Pour bien préparer la future campagne il est impératif de piloter votre fertilisation azotée et potassique.

L'objectif de la fertilisation est d'assurer ou d'améliorer la nutrition du végétal ainsi que les propriétés physiques, chimiques ou biologiques du sol. La nutrition du végétal s'inscrit dans une logique globale d'entretien des sols et constitue un élément indispensable à l'obtention d'un vin de qualité.

Le rôle de la nutrition est de satisfaire précisément les besoins de la vigne de manière à maîtriser sa vigueur, son rendement et la qualité de la vendange.



# #ENGRAIS

Leur fonction est d'apporter à la plante les éléments minéraux dont elle a besoin.

ENGRAIS ORGANIQUE	ENGRAIS ORGANO-MINERAL
<p>Fertilisants dont les constituants sont produits à base de matière organique d'origine végétale ou animale.</p> <p><b>Engrais classé Type I ou II</b> en fonction de son rapport C/N (plus ou moins 8)</p> <p>Type I = C/N supérieur à 8</p> <p>Type II = C/N inférieur à 8</p> <p><b>Dynamise la vie microbienne</b></p>	<p>Fertilisants issus d'un mélange de fertilisants organiques et minéraux, devant contenir plus de 1% d'azote organique.</p> <p><b>Engrais classé Type II</b></p> <p><b>Participe à l'alimentation de la plante.</b></p>



**MAGALINE 3-2-2SK+2**  
OrgaDr

Utilisable en



Type I  
Matière organique sur le brut 58%  
C/N : 10

---

**COMPOSITION**

3% Azote organique	
2% Phosphore organique	
2% Potassium organique	
2% Oxyde de Magnésium	

40% origine végétale  
Pulpes de raisins et d'olives

60% origine animale  
Fientes de volailles compostées + protéines animales

---

**CONDITIONNEMENT**



Sac de 25kg / Palette de 1T250  
Bouchons



Big-bag de 500kg  
Bouchons



---

**RENDEMENT HUMIQUE**  
225kg/Tonne



**VIOLLEAU 6-3-7SK + 2**  
Violleau

Type II  
Matière organique sur le brut 48%  
C/N : 4

---

**COMPOSITION**

6%	Azote : 3,7% orga + 2,3% urée
3%	Phosphore
7%	Oxyde de Potassium
2%	Oxyde de Magnésium
8%	Soufre
3%	Oxyde de Calcium

80% origine animale  
20% origine minéral

---

**CONDITIONNEMENT**



Sac de 25kg / Palette de 1T250  
Bouchons



Big-bag de 500kg  
Bouchons



Retrouvez l'ensemble de nos formules sur notre catalogue disponible en ligne ici : [Acolyance-vigne.fr](http://Acolyance-vigne.fr)



## AUTOMNE ET HIVER DOUX ET HUMIDE...

Ce climat favorise le développement des adventices dans le vignoble. La stratégie de désherbage doit être adaptée.

### A/ Travail du sol

Le désherbage mécanique doit être pratiqué de manière superficielle entre 2 et 8 cm de profondeur maximum suivant le type de sol et l'implantation du système racinaire. Il faut l'effectuer en condition de sol ressuyé afin de permettre une bonne dessiccation des adventices et également éviter les phénomènes de lissage et de compaction.

Cette première intervention aura pour double objectif de limiter la flore actuelle et ameublir la couche superficielle du sol afin de faciliter les interventions ultérieures.



Attention aux interventions qui précèdent un potentiel épisode de gel au moment du débourrement.

L'humidité relevée par le travail du sol, pourrait amplifier le phénomène de gel sur les bourgeons.

### B/ Enherbement

Il faut bien gérer son enherbement de manière à favoriser l'installation d'espèces peu concurrentielles pour la vigne. Au printemps, prévoir une tonte rase pour limiter les risques de gel. Pour vous accompagner dans vos démarches sur l'enherbement dans vos parcelles, nous proposons : « **Le mélange de semences "Couvrir" (UAB)** »



C'est un **couvert permanent** non-concurrentiel à la vigne.

Facile à implanter, il reste en place plusieurs années et peut être semé aussi bien au printemps qu'à l'automne.

- N'entre pas en concurrence
- Couvert végétal permanent
- Facile à implanter
- Mellifères (floraison étalée)

> Dose : 40kg/ha

#### COMPOSITION :

30% fétuque rouge	5% trèfle fraîche
20% ray-grass	13,5% pâturin des prés
8,5% trèfle blanc	8,5% minette
8,5% lotier corniculé	6% plantain lancéolé

Utilisable en  
**AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE**  
En application du RCE 854/2007



## C/ Désherbage chimique

La stratégie de désherbage doit être basée sur l'alternance des modes d'action des matières actives afin d'éviter les inversions de flore et de limiter l'arrivée ou l'extension des phénomènes de résistances. Le choix d'une spécialité herbicide devra s'effectuer en fonction de la flore attendue sur la parcelle durant le cycle végétatif et le pic de levée devra être pris en compte afin d'optimiser son positionnement.

**Pré levée**.....

**Pledge** : La molécule se fixe sur les premiers centimètres du sol (type film) qui empêche la levée des adventices. Pour un positionnement optimal, il est important d'appliquer le produit sur un sol avec peu d'adventices.

**Attention** : Cette année, les adventices se sont bien implantés dans le vignoble.

Il possède un large spectre d'efficacité. Il s'applique sur vigne de plus de 4 ans. Application sur sol humide et à faible pression avant débourrement (utilisation max > Jusqu'au 15-20 mars) La persistance d'action du produit est d'environ 5 mois.

La bouillie doit être dans un PH acide afin de limiter la dégradation de la molécule en y associant un adjuvant type > **SLIDER**.

**Katana** : Il possède un large spectre d'efficacité. Il s'applique sur vigne de plus de 4 ans. Application optimale à faible pression. Ne pas appliquer sur les sols hydromorphes, à fort taux de matière organique, aux vignes en mauvais état végétatif et à forte chlorose.

**Attention** : Évolution de l'AMM.

> Ne pas appliquer sur plus de 33% de la surface de la parcelle.

> Application de février à avril.

**Boa** : Bonne efficacité sur chénopodes, amarantes, érigérons, mercuriales, morelles... Il s'applique sur vigne de plus de 4 ans. Application optimale fin mars, sans pluie juste après application. Application à 0.75l/ha sur 50 % de la surface. Bon croisement avec le produit Cent 7.

**Cent 7** : Bonne efficacité sur mourons, matricaires, lamiers, plantains... Il s'applique dès plantation. Application optimale juste avant le débourrement, suivie d'une pluie d'au minimum 30 mm. Application sur 30 % de la surface maximum. Limiter l'application sur sol très argileux, et/ou avec beaucoup d'écorces, et/ou sur sol avec des taux de matières organiques supérieur à 3.



Post levée.....

### Glyphosate et dureté de l'eau

La dureté de l'eau varie de façon importante (20 à 75°F) selon la nature des couches géologiques. Elle n'est pas liée au pH.

Les formulations à base de glyphosate sont sensibles à la dureté des eaux. Pour limiter le phénomène de neutralisation du glyphosate, nous vous conseillons d'appliquer un adjuvant : **SLIDER**.

Cet adjuvant permet de corriger la dureté de l'eau et améliore la pénétration de la bouillie herbicide à l'intérieur des plantes.

Conseil : Remplir la cuve aux  $\frac{3}{4}$  d'eau minimum, mettre en agitation et verser l'adjuvant en premier dans la cuve.

### Réglementation glyphosate :

L'approbation du Glyphosate en Europe a été prolongée jusqu'en décembre 2023.

Pour les utilisations correspondant au désherbage des vignes installées, les conditions d'emploi sont les suivantes :

- Dans les situations non mécanisables (vignes installées en fortes pentes ou en terrasses, sols caillouteux, vignes-mères de porte-greffes), ne pas dépasser la dose annuelle de 2160 g de glyphosate par hectare et par an.
- Dans toutes les autres situations, ne pas appliquer entre les rangs et ne pas dépasser la dose annuelle de 450 g de glyphosate par hectare et par an.

## NETTOYAGE PULVÉRISATEUR

Afin de ne pas avoir de relargage d'herbicide au moment des toutes premières interventions insecticides ou fongicides, un nettoyage est impératif avec :

**All clear 0,5%**

Pour calculer les IFT, utilisez la calculette du Ministère de l'Agriculture :

<https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/>



## #RÉGLEMENTATION

### A/ Cahier des charges AOC Champagne

- L'enherbement permanent des tournières est obligatoire ;
- L'utilisation d'herbicides de prélevée dans l'inter-rang est interdite.
- L'inter-rang doit disposer d'un couvert végétal, spontané ou semé, du **30 novembre au 31 janvier de l'année suivante**.

### B/ Contrôle Pulvé

Véritable bulletin de santé du pulvérisateur, le contrôle obligatoire est un moment important pour faire le point sur l'état réel du matériel.

Depuis juin 2016, il est obligatoire sur l'ensemble de vos machines et équipement de pulvérisation (rampe de désherbage, solo, pendillard, voute,...).

**Il doit être réalisé tous les 3 ans.**

Nous vous proposons de réaliser ce contrôle en lien avec la société Pulv'Aub, Agréé par le Ministère de l'Agriculture sous le n°H013.

Renseignez-vous auprès de votre magasin ou technicien Acolyance Vigne.

## #DES ÉQUIPEMENTS INNOVANTS



**ISIFILPIC**

Le produit qui s'installe rapidement sur la majorité de vos piquets et à n'importe quelle hauteur

MADE IN FRANCE

Systeme breveté

- Gagnez un relevage
- Maintien de la végétation
- Meilleure aération de la végétation
- Réduction de la pénibilité et plus de fil au sol
- Installation > 3h/ha
- S'utilise pour les fils de palissage et fils de pieds
- S'adapte sur une majorité de piquets
- Doubles actifs > Moins de stress + de souplesse

**L'écarteur développé par un viticulteur pour les viticulteurs**

Produit disponible en magasin et sur [www.viticulteurs.market.fr](http://www.viticulteurs.market.fr)

NOM DE PRODUIT	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPUI /an/parcelle	AGE MINI DE LA VIGNE	BIOCONTROLE CMR	CONDIT.	N° AMM	COMPOSITION	DOSE HA AMM	FORMUL	FIRME	ZNT AQUA	DSR	DRE	DAR	STADE PHENO
----------------	---	-----------------------------	----------------------	-----------------	---------	--------	-------------	-------------	--------	-------	----------	-----	-----	-----	-------------

## HERBICIDES / PRE LEEVE

BOA	H315, H317, H319, H410	1	> 3 ans	-	1 L	2080029	20g/L Pénoxsulame	0,75	OD	Corveva	5 m	10 m	48 h	56 j	Jusqu' à petit pois
CENT 7	H410	1	Dès plantation	-	1 ; 5L	8400528	125g/L Isoxaben	6L	SC	Corveva	5 m	10 m	6 h	BBCB 03	Dormance à boutons floraux séparés
DEVIRINOL F	H411	1	Dès plantation	-	5 L	2070133	450g/L Napropanide	9L	SC	Upl	5 m	10 m	6 h	BBCB 59	Jusqu' à boutons floraux séparés
KATANA 25 WG H410		1	> 4 ans	-	0,2 Kg	9700070	250g/kg Fiazasulfuron	0,2 Kg	WG	Certis/ Belchim	20 m	10 m	6 h	75 j	-
KERB FLO	H351, H410	1	> 4 ans	CMR2	5 L	8400574	400g/L Propyzamide	1,875 L	SC	Corveva	5 m	10 m	48 h	180 j	Jusqu' à début débournement
PLEDGE	H361d, H410	1	> 4 ans	CMR2	1 Kg	9400280	500g/kg Flumioxazine	1,2 Kg	WP	Phllagro	50 m	10 m	48 h	BBCB 07	

## HERBICIDES / POST LEEVE

FREEMAY	H412	1	-	-	5 ; 20L	2120143	480g/L Glyphosate acide	6L	SL	Albaugh	5 m	10 m	6 h	21 j	-
GALLUP ST	H411	-	-	-	20L	2150140	360g/L Glyphosate acide	6L	SL	Barclay	5 m	10 m	6 h	21 j	-
ROUNDUP EVOLUTION	H319	-	-	-	5 ; 20 L	2090093	450g/L glyphosate acide	4,5 L	SL	Bayer	5 m	10 m	24 h	21 j	-

NOM DE PRODUIT	N°AMM	COMPOSITION	DOSE HA (AMM)	FORMUL	FIRME	ZNT AQUA	DSR	DRE	DAR	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPUI /an/parcelle	COMMENTAIRES			CONDIT.
----------------	-------	-------------	---------------	--------	-------	----------	-----	-----	-----	---	-----------------------------	--------------	--	--	---------

## ADJUVANTS

GONDOR CEPP	2100072	488 g/L de lécithine de soja	0,25 %	EC	De Sangosse	5 m	3 m	6 h	-	-	3	Bouillies herbicides, incorporer en 1 <sup>er</sup> dans la cuve 7 jours mini entre application Application avant mi-floraison De préférence avec les herbicides type Spotlight, sorcier, Pledge			5 L
SLIDER	2160479	460g/L sulfate d' ammonium	1 %	EW	Cérénce	5 m	0 m	6 h	-	H411	-	Bouillies herbicides, incorporer en 1 <sup>er</sup> dans la cuve De préférence avec le glyphosate			5 et 20 L

